



**Sure-Gro Inc.**  
150 Savannah Oaks Dr., Brantford, Ontario, N3V 1E7  
TEL (519) 754-2900 FAX (519) 754-2901

## FICHE SIGNALÉTIQUE

**PRODUIT : ALASKAN DEGLAÇANT**

### SECTION 1 – RENSEIGNEMENTS SUR LE PRODUIT

<b>N° d'homologation LPA :</b> Sans objet	<b>Code:</b> 8403430	8403433
<b>Nom chimique :</b>	8403440	8403621
<b>Usage du produit :</b> Agent de fonte pour la glace	8403951	
<b>Classification TMD :</b> Non réglementé		

### SECTION 2 – INGRÉDIENTS DANGEREUX

INGRÉDIENTS DANGEREUX	POIDS (%)	N° C.A.S.	D.L. 50 (mg/kg)	V.L.E.-M.P.T.
Aucun				

### SECTION 3 – CARACTÉRISTIQUES PHYSIQUES

<b>État physique et apparence :</b> Solide Bleu	<b>pH :</b> 7.2
<b>Densité relative :</b> 0.9	<b>Point de congélation ou de fusion :</b> Sans objet
<b>Point d'ébullition :</b> Sans objet	<b>Densité de vapeur :</b> Sans objet
<b>% volatiles :</b> Pas disponible	<b>Vitesse d'évaporation :</b> Sans objet
<b>Solubilité dans l'eau :</b> Complète	

### SECTION 4 – RISQUES D'INCENDIE OU D'EXPLOSION

<b>Point d'éclair :</b> Aucun	<b>Autoignition Temperature :</b> Sans objet
<b>LSE % :</b> Sans objet	<b>LIE \$ :</b> Sans objet
<b>Produits extincteurs :</b> Poudre chimique, mousse chimique, mousse anti-alcool, dioxyde de carbone.	
<b>Méthodes d'extinction :</b> Porter un appareil respiratoire autonome et des vêtements imperméables. Utiliser le moins d'eau possible, et endiguer l'endroit pour éviter le ruissellement.	
<b>Autres risques d'incendie ou d'explosion :</b> Dégagement de gaz dangereux en cas d'incendie.	

### SECTION 5 – RÉACTIVITÉ

<b>Stabilité :</b> Stable	<b>Polymérisation dangereuse :</b> Ne se produira pas.
<b>Conditions à éviter :</b>	
<b>Incompatibilité :</b> Oxydants, acides.	
<b>Produits de décomposition dangereux :</b> Ils peuvent comprendre et ne sont pas limités aux oxydes de carbone, oxydes d'azote. Ammoniac, chlorure d'hydrogène quand chauffé jusqu'à décomposition.	

### SECTION 6 – RISQUES POUR LA SANTÉ

**Effets aigus de la surexposition :** La poussière de produit peut irriter le nez, la gorge et les voies respiratoires. Peut causer la toux et l'éternuement. Peut causer un malaise de l'estomac et d'autres problèmes de santé.

**Effets de l'exposition chronique :** Aucun des ingrédients n'est des carcinogènes connus. L'inhalation à long terme de la poussière peut causer des dommages retardés de poumon..

## ALASKAN DEGLAÇANT

### SECTION 7 – PREMIERS SOINS

**Inhalation** : Placer la victime à l'air frais. Si les symptômes persistent, obtenir de l'attention médecin.

**Contact avec la peau** : Eliminer le plus possible de purdre. Rincer à grands eau. Laver soigneusement à l'eau et au savon. Obtenir de l'attention medicale si l'irritation persiste.

**Ingestion** : Ne pas tenter de faire vomir. Rincer la bouche à grande eau puis boire un verre d'eau. Obtenir immédiatement de l'attention médicale ou appeler un centre anti-poison. Ne jamais rien faire boire ou avaler à une victime inconsciente, en train de perdre rapidement connaissance ou si la victime a des convulsions.

**Contact avec les yeux** : Rincer immédiatement à grande eau. Enlever les verres de contact, le cas échéant, et continuer rincer à grande eau pendent 15 minutes. Obtenir de l'attention médicale si l'irritation persiste.

### SECTION 8 – MESURES PRÉVENTIVES

**Protection des voies respiratoires** : Normalement non nécessaire s'il y a une bonne ventilation..

**Protection des yeux** : Lunettes de sécurité

**Protection de la peau** : En caoutchouc. Confirmer d'abord avec un fournisseur connu..

**Autre matériel de protection individuelle** : On n'en a pas besoin.

**Mesures d'ingénierie** : On n'en a pas besoin..

**Consignes d'entreposage** : Entreposer dans un endroit frais, sec et bien ventilé. Garder hors de la portée des enfants et des animaux familiers.

**Température d'entreposage** : Minimum, Aucune; maximum, 40 °C.

### SECTION 9 – PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

**Mesures à prendre en cas de fuite ou de déversement** : Avant de commencer le nettoyage, consulter les renseignements sur les dangers ci-dessus. Ramasser ou utiliser un aspirateur déchets secs pour élimination adéquate. Rincer la surface contaminée à grande eau. Empêcher le déversement important de se répandre dans les égouts et voies d'eau. Consulter les services d'intervention d'urgence et le cournisseur.

**Élimination des déchets** : Eliminer conformément aux règlements fédéraux, provinciaux et municipaux.

Les renseignements ci-dessus sont considérés exacts. Ils ne sont donnés qu'à titre d'indication sur la minipulation du produit. Ils ne portent pas sur son tuilisation avec d'autres matières ou produits ni dans quelque procédé que ce soit. Sure-Gro Inc. N'offre aucune garantie – ni expresse, ni implicite – en ce qui concerne l'exactitude des données ou le rendement du produit. La présente fiche signalétique est valide pendant trois ans à partir de sa date de publication.

**Établie par** : service technique

**Date de publication** :1 novembre, 2007